



VALBIRSE

Bévilard, le 24 août 2017

Séance du Conseil général du 18 septembre 2017

## Rapport du conseil communal

---

### 6. Approuver une dépense périodique de fr. 50'000.00 pour les transports scolaires

---

#### 1. Préambule

Avant la fusion de nos trois communes, chacune d'entre elles était considérée par l'inspection scolaire comme une entité à part entière, les ouvertures et fermetures de classes se basaient uniquement sur les effectifs de chaque commune. Avec la fusion la problématique change, il n'y a plus trois communes distinctes, mais bien une seule commune et donc une seule école primaire de Valbirse.

Selon les degrés il y a de grands déséquilibres entre les sites de Bévilard et de Malleray, par exemple 32 élèves en 7H à Malleray et 13 élèves à Bévilard. Il faudrait donc ouvrir une seconde classe à Malleray afin d'avoir des effectifs corrects, chose rendue impossible, car l'inspection ne considère pas les sites, mais l'école dans son ensemble, il faut donc répartir les élèves sur les deux sites.

La répartition des élèves sur les sites est un exercice très périlleux, en effet il est impossible de trouver le critère de répartition absolu et impartial ! Afin d'éviter l'arbitraire et les nombreux recours des parents, la seule solution consiste à regrouper selon les cas les degrés sur un seul site, soit à Bévilard, soit à Malleray (le site de Pontenet est moins concerné, car c'est un système de deux classes à degrés multiples).

Le regroupement des élèves sur un seul site engendre des déplacements importants d'élèves, déplacements qui s'avèrent excessifs dans bien des cas, voir problématiques pour les enfants des petites classes. A cela s'ajoute les déplacements des élèves de 1H et 2H de Pontenet qui fréquentent les écoles de Malleray et/ou de Bévillard, les déplacements des élèves de l'EJC, déplacements actuellement effectués en voitures privées. De plus, lors du controlling cantonal en décembre 2016, l'inspecteur des écoles a souhaité que la commission étudie l'aspect *trajets scolaires* à Valbirse afin de résoudre ces nombreux problèmes.

Il a été ainsi décidé de créer un groupe de travail « Transports et trajets scolaires » représentant les différentes sensibilités politiques des membres de la commission et d'y ajouter des représentants de nos partenaires de l'EJC. La première séance a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2017.

Les personnes suivantes composaient le groupe de travail (GT) :

- Marc Utermann, président du GT (*Comsco, président, PLR et sympathisants*)
- Yann Minder (*Comsco, membre du conseil communal, Liste libre*)
- Serge Monnerat (*Comsco, chef du groupe PS et sympathisants*)
- Sandrine Weibel (*Comsco, UDC-PBD*)
- Monica Macary (*directrice de l'école primaire de Valbirse*)
- Tatiana Schaller (*présidente commission scolaire ESMA*)
- Judith Habegger Scharding (*vice-présidente commission scolaire ESMA*)
- Djamila Bartlomé (*directrice de l'EJC*)

Le GT s'est réuni à quatre reprises et le présent rapport est établi afin de faire part de deux propositions principales au conseil communal de Valbirse.

## 2. Objectifs du groupe de travail (GT)

Etudier la faisabilité (mise en place, coûts, etc.) de transports scolaires, de trajets scolaires sécurisés et de toute autre idée qui permettrait de trouver une solution, même transitoire, pour améliorer la situation. Avec les projections de ces prochaines années, la population de Valbirse devrait croître de quelque 700 habitants à l'horizon 2030. Nous voulons prendre les devants et mettre les enfants au centre de nos discussions. Nous construisons une autoroute, nous construisons des logements, et si nous voulons que des familles viennent s'installer dans notre commune, nous nous devons de fournir une offre scolaire adaptée aux besoins des parents. Nous avons également entendu de nos autorités que l'école sera une priorité pour les années futures. Nous sommes aussi tributaires des budgets et nous devons en tenir compte.

## 3. Propositions

- **Trajet scolaire sécurisé**

Afin que les élèves puissent se rendre d'une manière plus sécurisée entre les deux collèges principaux de Valbirse, une visite des lieux a été effectuée

avec M. Olivier Cuche de la police cantonale bernoise (spécialiste). Les secteurs existants ont été parcourus et le GT propose de décréter ces tronçons comme étant le chemin prioritaire pour les enfants<sup>1</sup> qui désirent se rendre d'un collège à l'autre à vélo et de procéder à quelques aménagements. Il est naturellement libre à chacun d'utiliser toute autre route :

- A. Champ de Chin – Chemin de la Halle : aucun aménagement nécessaire, le tronçon est sécurisé. Sensibiliser par écrit les habitants du début du chemin de la Halle que ce tronçon est utilisé régulièrement par les enfants
- B. Débouché Le Grand Clos sur la route de Montoz : remise en place des panneaux existants et le miroir de manière à ce qu'ils soient correctement posés ; refaire le marquage qui s'efface ; garder d'une manière ou d'une autre la barrière provisoire séparant le préau de la route ; examiner le danger que représente la haie directement au bord de la chaussée (elle masque le débouché)
- C. Le Grand Clos – Carrefour Les Vannes – Chemenay : sensibiliser les habitants que ce chemin est emprunté par des élèves à pied et à vélo ; marquer une « tulipe » sur le carrefour des Vannes, indiquant la priorité de droite.
- D. Chemenay – Champ du Pont (derrière le chantier Espace Birse) : changer la priorité au bas du chemin vers le hangar des pompiers, à savoir mettre la priorité au petit chemin qui descend de Champ du Pont et mettre un cédez-le-passage aux personnes qui viennent du hangar et des places de stockage sous le hangar. Le cédez-le-passage actuel est rarement respecté par les cyclistes, car il n'y a quasiment pas de circulation depuis le hangar des pompiers aux heures d'école.
- E. Le Collège : rue passant devant l'école secondaire ; au début et à la fin de la rue, marquer le signal école en couleur sur la chaussée ou alors examiner la possibilité de fermer ce tronçon de route aux voitures jusqu'au premier immeuble de la Lignière (no 25). Enlever le signal obligation de tourner à gauche devant cet immeuble et mettre un accès interdit aux voitures avant la rangée de garages côté Birse afin de permettre uniquement aux cyclistes de passer. Les voitures peuvent continuer à faire le tour de cet immeuble pour stationner ; sensibiliser les habitants.
- F. La Lignière – Rue du Pont : les élèves peuvent ensuite continuer sur La Lignière jusqu'à la rue du Pont où il faudrait à nouveau marquer clairement une « tulipe ». Vers le giratoire, les élèves peuvent descendre de leur vélo et emprunter le passage pour piétons pour traverser la route cantonale. Attention au parking Denner et aux véhicules reculant sur la chaussée ou empiétant sur le trottoir !

---

<sup>1</sup> Voir copies de plans Google et photos en annexe 1

G. Grand-Rue : les élèves peuvent naturellement également emprunter le petit pont qui enjambe la Birse et ensuite utiliser la route cantonale qui est moins sûre que La Lignière.

Remarque : un trajet sécurisé est important pour les jeunes enfants se rendant à l'école à vélo. Dans un courrier du 15 mai 2017, la police cantonale (prévention routière) stipule notamment « les moniteurs de circulation recommandent aux écoles et aux parents de n'autoriser les enfants à se rendre à l'école que lorsque toutes les conditions de sécurité sont remplies »<sup>2</sup>.

- Transports scolaires

Le GT est d'avis qu'il faut mettre sur pied un transport scolaire pour notre commune, ceci pour permettre aux enfants d'être transportés en toute sécurité et pour éviter que des oppositions et recours doivent être examinés à chaque rentrée scolaire selon quel regroupement par degré devait être appliqué. Un transport scolaire existant permettrait également d'étudier à l'avenir, en toute tranquillité, une éventuelle école par cycle : 1H-4H (= cycle 1) sur un site et 5H-8H (= cycle 2) sur un autre site ; une telle école mettrait sans aucun doute en avant les trajets scolaires excessifs pour les petits.

Le GT a étudié deux variantes :

1. Achat d'un bus par la commune
2. Mandat donné à une entreprise pour les transports

1. Achat d'un bus<sup>3</sup>

Un nouveau véhicule par exemple de 22 places coûterait à l'achat environ 74'000 francs. A cette somme, il faut rajouter :

- toute la logistique relative à un chauffeur (permis D1 obligatoire, coût du permis env. 15'000 francs, ajouter le prix du CFC env. 3200 francs et des cours réguliers pour maintenir la validité du permis, un salaire brut annuel à 50% env. 34'445 francs, prévoir un remplaçant équivalent en cas de maladie ou autre absence, gestion de l'horaire de travail du chauffeur,
- les frais annuels liés au véhicule (entretien, amortissement, etc.) qui se montent à env. 11'400 francs
- en cas de panne ou d'accident, il incomberait à la commune de chercher un véhicule de remplacement

Il ne fait aucun doute qu'un mandat donné à un tiers pour effectuer les transports reviendrait moins cher que l'achat d'un bus et occasionnerait beaucoup moins de « soucis » (voir point suivant)

---

<sup>2</sup> Voir lettre de la police cantonale en annexe 2 <sup>3</sup>  
Les chiffres détaillés se trouvent en annexe 3

## 2. Mandat confié à un tiers

Concernant le mandat à une entreprise, nous avons demandé une offre à Pagliari Tavannes et à CarPostal.

La société Pagliari demande 59'000 francs par année<sup>3</sup> (+ la taxe poids lourd le cas échéant) et 67'000 francs si elle doit prendre encore en charge deux élèves de l'EJC de Pontenet. Le bus Pagliari est stationné à Tavannes. Le véhicule est neuf. Il faut compter avec un délai de 3 mois pour obtenir une concession et plusieurs mois supplémentaires pour acquérir et aménager le bus. La commune devrait s'engager pour 5 ans minimum.

L'entreprise CarPostal demande 49'000 francs par année<sup>4</sup>, trajet pour les deux enfants de l'EJC y compris. Le véhicule est d'occasion, mais aménagé. La commune doit fournir un garage pour stationner le véhicule. Le délai pour obtenir la concession est aussi de trois mois, mais le véhicule est déjà existant ce qui signifie qu'il pourrait être opérationnel dès que la concession est entre les mains de CarPostal. La commune devrait s'engager pour 3 ans minimum.

L'offre de CarPostal étant plus attrayante, elle est privilégiée par le Groupe de travail.

Sur la base de ces deux variantes, le GT vous propose d'opter pour la variante 2 et d'agender le vote de cette dépense régulière à la séance du conseil général du 18 septembre 2017 de manière à ce que ces transports scolaires puissent débiter le 1er janvier 2018 au plus tard.

## 4. Divers

L'indemnité octroyée aux enfants de Pontenet se montait en 2016 à 3'105 francs. Cette somme ne devrait plus être versée si un transport scolaire est organisé.

Signalons encore que le conseil communal a demandé au BPA d'établir un concept pour la sécurité aux abords des collèges de Valbirse.

## 5. Conclusion

Le conseil communal remercie le Groupe de Travail et vous demande d'accepter la proposition du GT, soit l'offre de CarPostal de la variante 2 pour une dépense annuelle de 49'000.00 .

2735 Valbirse, le 23.08.2017

### Annexes :

1. Copie de plans Google et photos

---

<sup>3</sup> Voir les deux offres détaillées en annexe 4

<sup>4</sup> Voir les deux offres détaillées en annexe 5

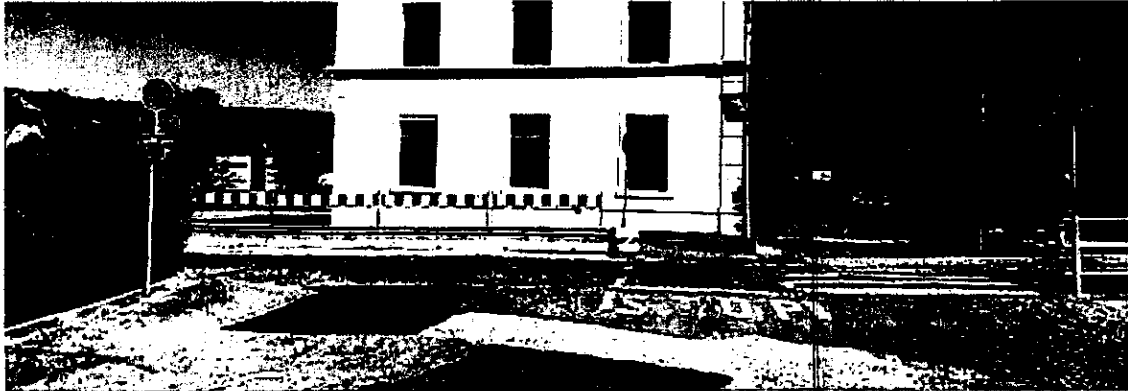
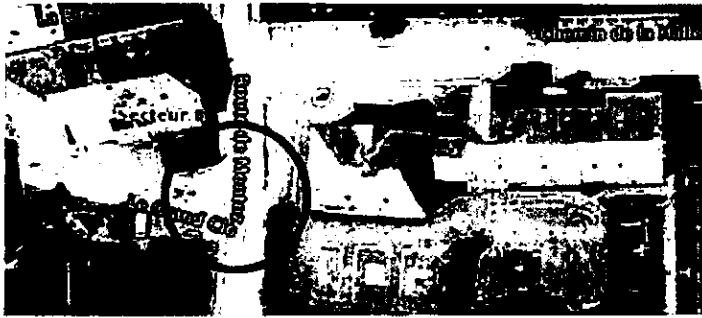
2. Tableau chiffré achat d'un bus
3. Offres Pagliari
4. Offre CarPostal
5. Lettre de la police cantonale du 15.05.2017

# ANNEXE 1

Secteur A, Champ de Chin – Chemin de la Halle jusqu'à l'école



Secteur B, Débouché Le Grand Clos sur la route de Montoz:

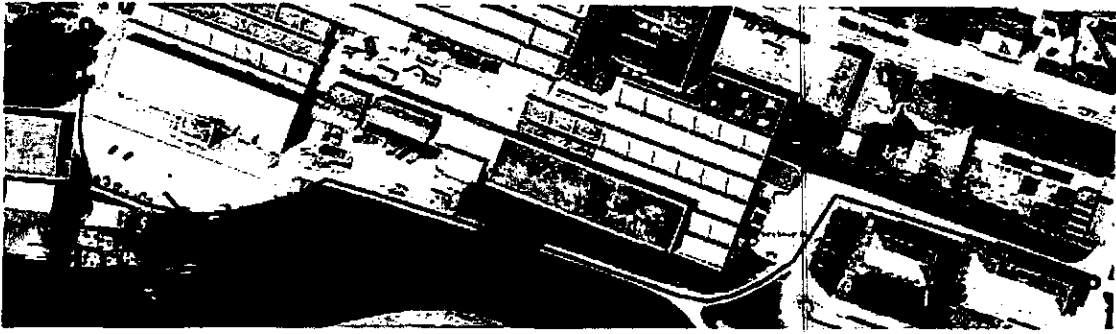




Secteur C, Le Grand Clos – Carrefour Les Vannes/Chemenay:



Secteur D, Chemenay – Champ du Pont (derrière le Chantier Espace Birse):



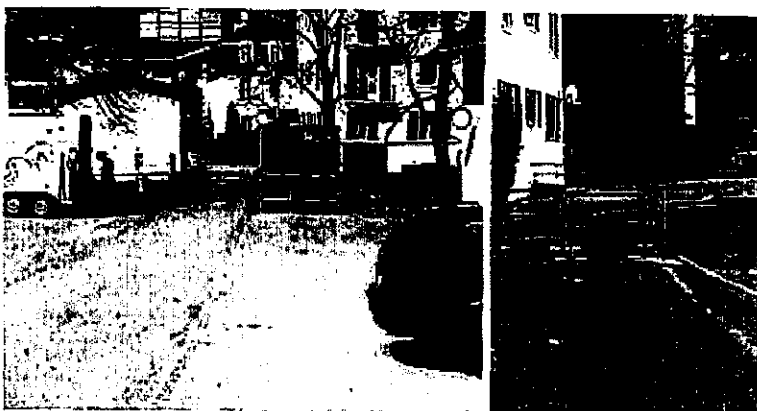
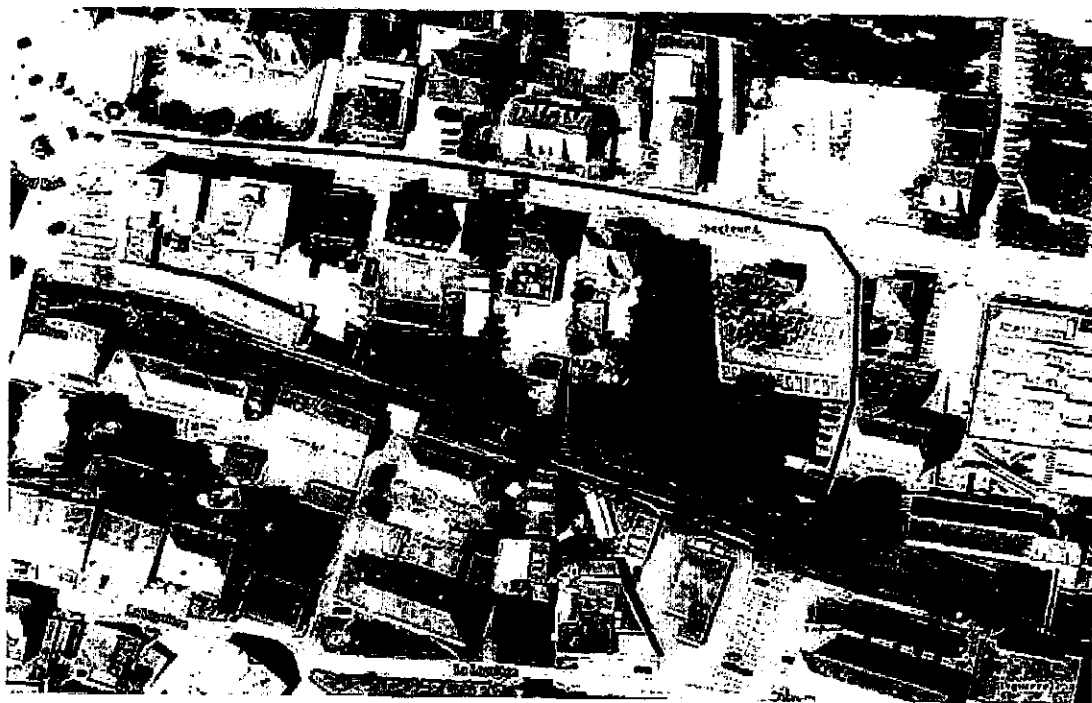
Secteur E, Le Collège:



*Secteur F, La Lignière – rue du Pont (avec photo du parking Denner):*



Secteur G, Grand-Rue:



## ANNEXE 2

